

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°15 (arrêté de promulgation du 30 janvier. 1937)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 12 décembre 1936, tendant à l'application aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du Ministère des colonies, de la loi du 30 décembre 1931 et du décret du 4 octobre 1932 sur la répression des fraudes dans le commerce de l'essence de térébenthine et des produits résineux ; inséré au Journal officiel de la République française du 17 décembre 1936

Vu la circulaire du Ministre des colonies 6165 du 21 décembre 1936 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué « la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 décembre 1936 susvisé, tendant à l'application aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du Ministère des colonies, de la loi du 30 décembre 1930 et du décret du 4 octobre 1932 sur la répression des fraudes dans le commerce de l'essence de térébenthine et des produits résineux, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet